

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU SOIR

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON 41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef: A. SCHNEEGANS

PRIX DE L'ABONNEMENT: Ville de Lyon... Trois mois: 1 fr. Six mois: 1 fr. 50. En un an: 3 fr. Département du Rhône: 1 fr. 20. Autres départements: 1 fr. 40.

Gérant: C. THÉNÉS Y

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les mandats non accompagnés d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

RECLAMES ET FAITS DIVERS 1 fr. la ligne.

NOUVELLES DU JOUR

Le budget des dépenses étant sur le point d'être voté dans son entier, et la perception légale des impôts se trouvant désormais assurée, la Chambre a senti plus impérieusement le besoin de prendre quelques jours de vacances.

Aussi s'est-elle empressée d'adopter, au début de la séance d'hier, les conclusions du rapport lu la veille par M. Waddington. M. de Dampierre avait déposé un amendement tendant à prolonger de quelques jours le congé demandé par la commission d'ajournement.

La Chambre a su gré à M. de Dampierre de son initiative tout aimable, et elle a voté à l'unanimité la suspension des séances du 30 mars au 22 avril.

Le second amendement de M. Pelletier-Villeneuve tendant à la nomination d'une commission permanente de 25 membres a été également adopté à l'unanimité.

Puis la Chambre s'est remise à la discussion du budget et a voté, tout d'une haleine, les chapitres relatifs aux ministères de l'intérieur, de la justice et de la guerre.

Les incidents de cette grande importance ont été, se sont produits au cours de ce débat. M. Buisson a demandé que la séance d'aujourd'hui — vendredi saint — n'eût lieu que dans la soirée de 7 à 11 heures. Il y a eu au surplus un grand nombre de protestations à gauche et des marques d'approbation non moins vives à droite. L'Assemblée, en fin de compte, a accédé à la demande de M. Buisson.

Le second incident est l'intervention de M. Jean Brunet qui, avant de voter sans doute, comme ses collègues, le budget de la guerre, a crié devant le prélatrice le démolir d'un coup. Le budget de la guerre, a dit M. Jean Brunet, peut se comparer à une vieille machine dont on répare les pièces, qu'on vernit, qu'on dore, et qui peut se détraquer au premier choc venu. On a vu beaucoup de ces machines, mais on n'a jamais vu détraquer une machine de guerre.

Une annonce pour aujourd'hui une interpellation de MM. Joubert et Fournier, au sujet d'une protestation publique de M. de Flaviigny, préfet du Cher, contre certaines appréciations du premier président de la cour de Bourges, reproduites dans le rapport de la commission d'enquête sur le 18 mars.

Une dépêche, publiée par le Times, confirme qu'une démarche, concertée entre les membres du corps diplomatique, a été faite lundi dernier auprès de M. de Remusat, à l'occasion des tarifs de douane. Le ministre aurait répondu que rien n'avait été fait jusqu'à présent, mais que le gouvernement éprouverait de grandes difficultés à se créer d'autres ressources.

La dépêche ajoute que « les représentants des nations ayant intérêt au maintien des traités actuels avaient, avant leur entrevue avec le ministre des affaires étrangères, eu

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON Du 30 Mars 1872.

LES VIEUX PAPIERS D'UN IMPRIMEUR

PAR ALMÉ VINGTRINIER

(Lyon. — Scheuring.)

Le joli titre pour un livre d'indiscrétions ! un livre qui reste encore à faire, et qui sera bien autrement piquant que les Mémoires de ces petites dames, ou les Confessions de ces petits messieurs.

S'il n'est pas de héros pour son valet de chambre, à plus forte raison n'est-il pas de grand homme pour son imprimeur. Chargé par état de délivrer les muses en mal de rimes, les parturientes de romans, les concepteurs de théories, les enfanteurs de systèmes, les créateurs de doctrines, enfin toute la gent de génie littéraire, l'imprimeur voit le génie se déshabiller, avec sa laideur native, ses vices de conformation et ses défauts cachés. C'est lui qui se charge de l'attifer et de le rendre présentable. Il l'aide à passer ses braies, à chausser ses talons rouges, à vêtir son bel habit à ramages. La Nicole de Molière ne saurait pas mieux son Monsieur Jourdain par cœur que l'imprimeur ne sait son gentilhomme de lettres, et si, comme cette bonne fille, il ne rit pas aux larmes devant les solennelles farces et les prétentieuses balourdises de tel et tel, qu'il l'accompagne pour publicité, c'est qu'en vérité l'état d'imprimeur est un sérieux à l'épreuve des plus hilarantes fantaisies de la bêtise humaine.

entre eux une conférence dans laquelle ils se seraient entendus à l'unanimité sur la marche qu'il leur reste à suivre.

Le procès du général Trochu prend les proportions d'un événement politique. Depuis deux jours, tous les ministres, sénateurs, préfets les plus compromis sous le régime impérial, défilent devant les jurés de la Seine, racontant la « grande trahison » du président du gouvernement de la défense. La haine de l'empire contre l'honnête homme qui aima mieux servir la France qu'une dynastie, se donne libre carrière. On raconte que l'empereur aurait déclaré un jour à Chislehurst, que s'il revenait sur le trône, il commencerait par faire fusiller le général Trochu. On s'en doute, en lisant les dépositions de ses agents.

En même temps, la presse bonapartiste ouvre une campagne violente contre les hommes du 4 septembre. L'Ordre publiait hier un article d'une audace inouïe, destiné à prouver que Sedan a été glorieux, que la honte pour la France, c'est Paris; nous voyons la réédition des promesses de Napoléon III, « cherchant la mort » et le récit des faiblesses, des lâchetés et des trahisons du gouverneur de Paris. On essaie de nettoyer la légende napoléonienne et de lui rendre un peu d'éclat, et labeur de Paris, où là jette sur les défenseurs de Paris.

Vains efforts ! L'histoire est là, et la France sait. Chaque jour ajoute une charge nouvelle et plus accablante à toutes celles qui pèsent déjà sur l'empire. Aujourd'hui même nous recevons les bonnes feuilles d'un ouvrage qui va paraître chez l'éditeur Plon, et qui vient, comme avec intention, éclater au milieu de ce procès impérial. Nous voulons parler du second volume du Récit d'un Membre du gouvernement de la défense nationale, de M. Jules Favre. L'ancien ministre des affaires étrangères rapporte les paroles prononcées par M. de Bismarck sur celui qui fut Napoléon III. Qu'on les lise et qu'on en lise médite !

« C'est un homme, dit-il, qui n'a pas fait de la révolution, qui n'a pas fait de la résistance, et qui n'a ni dévouement, ni courage, ni honneur. » Voilà le jugement que porta, au milieu de la guerre, le chancelier d'Allemagne sur l'homme dont on essaie de faire une victime glorieuse !

Le procès du général Trochu va tenir plusieurs audiences encore. Le défilé des bonapartistes n'est pas terminé. Ce que ceux-ci en espéraient pourtant ne se réalisera point. Le pays se ressouviendra, en présence de cette explosion de haine, de tout ce qu'il doit à M. Tro-

chou et à ses collègues ; il mettra en parallèle l'empire et le gouvernement de la défense ; il se reportera à ces jours funèbres où la France semblait s'écraser avec la fortune des Napoléon, et où quelques hommes, sachant qu'ils étaient presque impuissants pour sacrifier la victoire, sachant qu'ils se sacrifiaient, essayèrent de sauver ce qui pouvait encore être sauvé, et, avec le désespoir du patriotisme, appelèrent la France à combattre le combat suprême.

Le résultat de ce procès ne sera pas la réhabilitation impossible de l'empire ; ce sera la réaction de l'honnêteté publique en faveur d'un gouvernement, qui sans doute a commis des fautes, mais qui restera dans l'histoire avec l'honneur d'avoir été, après le désastre honteux du gouvernement d'une dynastie, le gouvernement de la défense nationale.

Le Temps consacre au procès du général Trochu un article bien pensé et bien écrit, auquel nous croyons devoir emprunter les lignes suivantes. Elles résumant mieux que nous ne pourrions le faire la situation dans laquelle se trouvait la France après Sedan et que les tentatives de Chislehurst essaient de fausser aujourd'hui :

Nous n'avons point à préparer parti entre l'ancien gouverneur de Paris et les républicains du dernier cabinet impérial ; s'il a fait des fautes, ce n'est pas de son côté, c'est à cause de la situation dans laquelle il se trouvait. Il a fait des fautes de bon citoyen et de bon Français, et il a fait des fautes de bon Français. Nous ne pouvons que regretter qu'il n'ait pas été mieux secondé par les républicains de son époque, et que les républicains de son époque n'aient pas été mieux secondés par lui.

Il ne dépendait ni de cet homme ni d'aucun autre de maîtriser la clamor indignée de la France après Sedan, il ne dépendait de personne de nous maintenir, humiliés et meurtris, sous le sceptre déshonoré du capitif de Willems. Il ne dépendait ni de cet homme ni d'aucun autre de venger ses défaites, la France éprouvait d'abord le besoin de se purifier en brûlant tout ce qui avait été souillé, et il n'y avait pas de puissance humaine qui eût pu se faire sans qu'une ombre de résistance, à Paris ou ailleurs, fût un instant retardée, et il n'y a ni dévouement, ni courage, ni honneur, ni honneur aujourd'hui cette histoire.

« Qu'on fasse supporter une partie des charges aux riches industriels, rien de plus juste ! mais non pas à l'industrie elle-même qui a à supporter la concurrence et les plus grands efforts maintenant. Lyon fait les plus grands efforts pour concourir avec Zurich et Crefeld pour des étoffes de soie noires de dernière et moyenne qualité. Un impôt de 4 pour cent rendrait la situation de Lyon beaucoup plus difficile et donnerait sur tous les marchés un avantage considérable à l'industrie de Suisse et d'Allemagne. »

« C'est précisément ce que ne cessent de répéter les journaux lyonnais et c'est ce que le gouvernement ne veut pas comprendre. Encore une fois ! »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

Lyon ne refuse pas et n'a jamais refusé de supporter largement sa part des charges nouvelles ; mais Lyon demande qu'on ne le frappe pas dans la source de son travail.

Ceux qui profiteraient d'un impôt sur les matières premières, ce n'est pas, comme on le pense à Versailles, le trésorier français, ce seraient au contraire les industriels allemands et suisses, et l'Allemagne le déclare elle-même par l'organe du journal que nous citons.

Comprendra-t-on enfin ?

Le Progrès se plaint dans sa prestidigitiation de chiffres au sujet des écoles. Nous comprenons bien qu'il aime ce procédé facile qui en revient à ce qu'on appelle en termes de vénérie, donner le change. Il n'a rien prouvé, rien établi ; il n'a apporté jusqu'à présent aucun document public à opposer aux documents officiels dont nous avons fait usage, il invente ainsi ce que lui dément l'honorable M. Valentin, tandis que nous ne sommes appuyés que sur des affirmations officielles ; mais qu'importe ! le Progrès sait bien que ses lecteurs ne sont pas les nôtres, et qu'il peut tromper sans peine à leurs yeux. Aujourd'hui il veut encore être plus attrayant pour sa clientèle ; il mêle à ses chiffres de fantaisie quelques attentats à la pudeur dans lesquels il n'est pas loin de nous impliquer ; en un mot, il se bat les flancs pour se refaire une virginité auprès du parti radical. C'est bien la bonne voie, et nous croyons qu'en persévérant il peut réussir, si le Petit-Lyonnais ne l'arrête.

Nous lecteurs injurons que la question de chiffres est oiseuse pour le moment, et qu'il est inutile d'y revenir tant que nous ne posséderons pas de nouveaux documents, tels que le serait ce rapport officiel de la municipalité que nous avons réclamé et que nous réclamons encore.

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

L'armée ; l'une détermine qui sera soldat et combien de temps on le sera, la seconde règle le sort de l'individu sous les armes pour tout le temps qu'il y reste, établit la composition et l'administration des corps, fixe la discipline, les conditions d'avancement, l'état des officiers.

Cette seconde partie seule est spécialement militaire ; la première est autant civile et politique que militaire ; c'est elle, en effet, qui répartit entre les citoyens les charges de la défense du sol, et elle intéresse presque autant l'agriculture, l'industrie, les intérêts matériels et moraux de l'individu, et même le caractère national que l'armée elle-même.

La loi présentée en ce moment n'est que cette première partie d'une loi militaire complète ; c'est une loi de recrutement, livrant les hommes à l'armée, mais ne s'occupant pas du fonctionnement intérieur de ce corps. L'armée elle-même reste régie comme par le passé, jusqu'à la présentation de la seconde partie par la loi de 1832.

Le rapport commence par une partie historique sur le recrutement de nos armées depuis la révolution française.

Les armées de notre première république furent formées d'abord au moyen d'expéditions : enrôlements volontaires, contingents imposés aux communes, levée en masse, éléments auxquels l'ancien régime royal servait de noyau. Ce n'est qu'en l'an VI, sur l'initiative de Jourdan que fut présentée et votée une véritable loi de recrutement. Elle fut fondée sur l'obligation personnelle du service ; la présence sous les armes pouvait être en temps de paix de 5 ans ; en temps de guerre le soldat était sujet aux lois de rappel.

L'obligation inscrite ainsi dans nos lois en disparut déjà l'an VII permit le remplacement ; et celui-ci fut confirmé encore en l'an VIII et en l'an XIII d'ici jusqu'à la fin de l'empire. Il y avait bien, il est vrai, à son application quelques restrictions et la plus forte n'était que dans la limite de la difficulté croissante, et même l'impossibilité, dans les dernières années, de trouver des remplaçants.

La restauration abolit le remplacement et la conscription et revint aux expédients : recrutement, légions départementales. En 1813 déjà elle reconnut la nécessité de s'assurer des soldats d'une façon certaine et sans l'importance du contingent annuel qui ne fut d'abord que de 40,000 hommes, la loi qu'elle édicta alors, remaniée en 1832, nous a régis jusque dans les derniers temps. En réalité, c'était l'ancienne conscription avec tous ses avantages et ses inconvénients, subsistant à côté de la nouvelle armée jusqu'en 1820, année où elles furent converties en régiments d'infanterie de ligne.

En même temps, le contingent s'élevait à 60,000 hommes et la durée du service était portée de six à huit ans.

Le gouvernement de juillet n'apporta à cette constitution militaire que deux changements : le chiffre du contingent, au lieu d'être fixé une fois pour toutes, dut être voté annuellement par les chambres et une partie de ce contingent fut laissée ou renvoyée dans ses foyers pour servir de réserve.

En 1853, le remplacement fut non seulement supprimé, mais modifié dans son fonctionnement par la loi qui établissait les engagements avec prime.

Le système de 1832, ou plutôt de 1818, ou encore de l'an VII, se transmit ainsi sans altération grave jusqu'en 1868, où fut votée la loi Niel.

Encore celle-ci ne toucha-t-elle pas aux conditions de recrutement de l'armée proprement dite ; elle n'innova qu'en ce qui concernait la durée du service et le partage entre l'armée active et la réserve.

Sous le coup des émotions de Sadowa, elle introduisit, bien qu'une façon détournée et timide, quelque chose comme l'obligation unilatérale des citoyens de servir.

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

« Mais en attendant que doit-il rester des à présent dans les esprits de bonne foi qui veulent avec nous une satisfaction donnée à la justice, à la liberté, aux principes d'équitable répartition de l'impôt et non pas l'oppression, à tout rôle, des uns par les autres ? C'est qu'en prenant la déclaration du Progrès pour la vérité même, en admettant avec lui qu'il y ait onze mille enfants dans les écoles municipales, nous demanderions tout simplement : où sont les autres ? »

verselle du service par l'institution de la garde mobile.

Mais cette nouvelle organisation était à peine chuchotée que les événements de 1870 et 1871 vinrent déjà la rendre insuffisante et c'est elle aujourd'hui qu'il s'agit de remplacer.

« Sans doute, continue-t-il, on peut regretter pour la civilisation que l'Europe en soit venue à cette nécessité de maintenir des millions d'hommes prêts à prendre les armes, et il sera ainsi tant qu'elle n'aura pas trouvé les éléments d'un sérieux équilibre... Mais, en attendant, lorsqu'à côté de nous une puissance s'est formée, qui, laborieuse, instruite, disciplinée, peut jouer de nombreuses armées sur nos frontières désarmées, — nous n'avons pas à hésiter : mettons-nous hardiment à l'œuvre. »

COURRIER DE PARIS

28 mars 1872. Nous voilà en pleine semaine sainte, et, pour conformer ma correspondance aux solennités du moment, je me suis fait conduire hier, vers sept heures du soir, à Notre-Dame. Ici prêchait le P. Monsabré.

Notre-Dame était magnifiquement éclairée, et cette clarté, qui se perdait dans les hauteurs de la voûte immense, avait un effet dont chacun a ressenti l'impression, au moins une fois dans sa vie.

Trois mille personnes à peu près étaient pressées dans la grande nef depuis sept heures, les uns avec des livres de prières, d'autres avec un journal, jusqu'au moment où parut le prédicateur en robe blanche recouverte d'un manteau noir. Petit, trapu, assez coloré, figure douce et énergique en même temps ; organe simple et bien timbré. En face de lui, l'archevêque avec sa figure ascétique et pâle faisait contraste, et à la circulation les sergents de ville pour maintenir les passages libres.

Après avoir fait un kilomètre dans l'église pour trouver une bonne place, j'y étais enfin parvenu et j'étais en train de me complaire intérieurement de mon adresse, quand je me sens frapper sur l'épaule :

« Monsieur, me dit un gardien, vous êtes devant des débris. » C'est intéressant comme un feuillet, il y a des dépositions bien curieuses. Jusqu'ici il n'a abouti à rien de bon pour le général, mais seulement à créer une mise en scène qui à l'air machinée exprès comme pour une réhabilitation de l'empire.

Un des copies-rendus les plus complets est celui du Temps. Je vous recommande aussi le numéro de ce journal qui vous arrivera en même temps que cette lettre. Il contient le rapport complet de M. de Chasseloup-Laubat sur la loi de recrutement. Il est très-important que ceux qui voudront suivre plus tard cette discussion, capitale à tant de titres, conservent ce texte ainsi que celui du projet lui-même.

TABLETTES VERSAILLAISES

Mes renseignements concordent parfaitement avec ceux que vous donnez hier, d'après la correspondance parisiennaise de la Gazette de France sur la répartition actuelle des forces et des opinions au sein de la presse. Peut-être inclinez-vous trop à voir dans la prospérité chaque jour croissante du journal

« Il faut prier ; quoi qu'on en dise, Dieu s'aime dans son courroux. Et le petit qui dort encore ! La nuit ne l'agit pas. Quand on est grand, l'ennui dévore ; Mais, lui ! ça vit sans embarras. Dieu nous donne une âme tranquille, Un cœur pur, un espoir serein. Un esprit droit, simple et docile ; Dieu connaît bien notre destin. Tiens ! c'est drôle. Ou donc est l'orage ? Le soleil rit dans un ciel bleu. Mais plus d'épée ! c'est dommage ! Peut-être en reste-t-il un peu. Sacristi, le petit s'éveille ! Vers, petit, il vient de tonner ! Il rit en se grattant l'oreille. Donne lui vite à déjeuner. Tous les accents généraux de d'ailleurs familiers au poète ; il sait, à ses heures, se plier jusqu'à l'enfantine et s'élever jusqu'à l'épopée. Son recueil est plein de ces contrastes qui captivent et soutiennent l'attention du lecteur. La bluettes, sans prétention, y pousse à côté du poème sérieux ; la plaisanterie gaiole et coquette la réverie germanique ; le clair et alterne avec la musette, le cor de chasse avec le hautbois. Mais à la fin, la note belliqueuse l'emporte, et les variations que dessinent, dans ce concert de toutes les voix de l'âme, les fantaisies personnelles du poète, se fondent et s'éteignent dans cette magistrale dominante qui couvre tout le reste : — l'amour exalté de la patrie.

Nous voudrions pouvoir citer quelques-uns de ces bardits passionnés qu'anime un souffle vraiment français. Mais l'espace nous est mesuré, et nous préférons d'ailleurs laisser au lecteur la curiosité d'acheter le livre et le charme de le feuilleter pour son propre compte. Il y trouvera double profit. S'il n'est qu'amateur de poésie, il nous saura gré de lui recommander cette poésie éminemment sympathique, et s'il est en même temps amateur de belles éditions, il nous sera reconnaissant de signaler ces vieux papiers comme un chef-d'œuvre typographique digne de ceux qu'on leurs plus beaux jours les presses de notre cher et regretté Louis Perrin livraient à l'admiration des bibliophiles. Josephin SOULARY.

Tous les quatre portaient les uniformes de leurs régiments: zouaves, turcos, ligne et cuirassiers... de vieux habits usés, rapiécés, raccommodés, délavés, qui avaient vu Reichshoffen, Gravelotte et Sedan.

On n'avait pas retrouvé le pantalon rouge de Pignat et il était revenu avec un pantalon prussien.

Pendant que je revenais avec eux, Pâté, le tirailleur, le blessé d'Orléans, me dit: — Il y a déjà trois mois que Fuchs serait libre s'il avait voulu.

Fuchs, c'était le cuirassier, un grand garçon d'une trentaine d'années.

Ce n'est pas la peine de raconter cette chose-là à Monsieur, dit Fuchs, ça ne peut pas avoir d'intérêt pour lui.

Ces paroles furent prononcées avec l'accent alsacien le plus marqué. Fuchs était d'un petit village à quelques lieues de Strasbourg.

Il y a trois mois, le commandant de la forteresse de Stettin vint trouver Fuchs et lui dit: — On va vous mettre en liberté. Vous partirez demain. Vous retournerez chez vous en Alsace, dans votre famille.

Fuchs répondit: — Je voudrais bien être mis en liberté, mais je ne veux pas retourner en Alsace. Je suis cuirassier au 7^e régiment. J'ai encore deux ans à faire au front.

Vous êtes Allemand. Vous parlez allemand. Je parle allemand, c'est vrai, mais je suis Français.

Alors on ne vous mettra pas en liberté. — Eh bien! je resterai avec les camarades. Et Fuchs est resté avec les camarades.

Quand les quatre prisonniers sont arrivés le vendredi 15 mars dans la gare de Strasbourg, on les a menés devant le commandant d'étape; celui-ci a regardé la feuille de route de Fuchs

et lui a dit: — Mais vous êtes Alsacien, vous êtes Allemand... Il faut retourner chez vous.

Le commandant d'étape n'a pu tirer de Fuchs une autre réponse. Et Fuchs a continué sa route avec les camarades, sous la garde d'un caporal prussien. Et Fuchs, demain, rentrera à son régiment, le 7^e cuirassiers.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows for Lyon, 28 Mars 1872, listing various silk types and their weights.

AVIGNON, 28 Mars.

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows for Avignon, listing silk types and weights.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows for Grèges, listing silk types and weights.

SAINT-ETIENNE, 28 Mars 1872.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows for Saint-Etienne, listing silk types and weights.

AGNESAS, 28 Mars.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows for Agnesas, listing silk types and weights.

VALENCE, 27 Mars.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows for Valence, listing silk types and weights.

Table with columns: Opérations de décreusage, Dernier numéro placé, Total du 1^{er} au 27 mars.

THEATRES

Spectacles du 29 mars. Grand-Théâtre. — Relâche. Théâtre des Variétés. — Relâche. Théâtre du Gymnase. — Relâche.

Bulletin météorologique du 29 Mars

Table with columns: THERMOMETRE, PRESSION, ETAT, VENT. Rows for temperature, pressure, and weather conditions.

VILLE DE PARIS (1869)

Tirage du 15 avril 1872. Gros lot: 200,000 fr.; 4 lots de 10,000 fr.; 10 lots de 1,000 fr.

VILLE DE PARIS (1871)

Tirage du 10 avril 1872. Gros lot: 100,000 fr.; 2 lots de 50,000 fr.; 10 lots de 10,000 fr.

Les personnes qui emploient l'huile de foie de morue soit pour elles, soit pour leurs enfants, nous sauront gré de leur faire connaître l'opinion du professeur Gazez...

Exposition universelle de Lyon 1872

BULLETIN OFFICIEL

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES. La partie officielle du Bulletin est seule consacrée aux communications de la Direction de l'Exposition.

L'Abonnement part du 10 juillet 1871 à fin octobre 1872

Les nouveaux abonnés ont droit à tous les numéros parus. Prix pour la France: 16 Francs.

CHUTES D'EAU

Une Société peut disposer, à Grenoble, de la gare du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, d'une force motrice évaluée à 700 chevaux.

LEÇONS D'ALLEMAND

de français et de plâtré. MICHEL LEVY FRERES, EDITEURS. DICTIONNAIRE DES AMOUREUX

Annonces légales, judiciaires et Avis divers

Eude, notaire à LYON, rue Grenette, 45.

VENTE

aux enchères publiques et en bloc, en l'étude et par le ministère de M. Lombard, d'une FABRIQUE DE PAINES

Le lundi premier avril mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de la Harmande, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en tables, chaises, fauteuils, canapés, pianos, chevaux, voitures, etc., etc.

COMPAGNIE DES BATEAUX A VAPEUR OMNIBUS

Société à responsabilité limitée. Capital: QUINZE CENT MILLE francs. A partir du 15 avril prochain, un solde de dividende de 20 fr. par action sera payé aux caisses sociales, à Lyon, rue de Jarente, 7.

A LOUER

UNE MAISON pouvant servir pour chapellerie, avec source et jardin. S'y adresser. 2794

On demande à acheter

dans un rayon de cent à cent cinquante kilomètres de Lyon, une GRANDE PROPRIÉTÉ de produit et d'agrément, avec habitation confortable. S'adresser à M. Jouannard, notaire à Lyon, place des Terreaux, numéro 9.

DEMANDE D'EMPLOI

Un homme marié muni de bons certificats demande une place de garçon de bureau ou de recettes, il fournirait un cautionnement de titres de propriété. S'adresser par lettres aux initiales V. M., au bureau du journal.

Compagnie Lyonnaise D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social: 16, rue Lafont, Lyon. MM. les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le jeudi 11 avril 1872, à deux heures de l'après-midi, au Palais du Commerce, salle des réunions industrielles, à l'effet de: 1° Entendre la lecture du procès-verbal de l'Assemblée du 29 juin 1871.

SOCIÉTÉ ANONYME DES HOULLÈRES DE MONTRAMBERT ET DE LA BÉRAUDIÈRE

L'Assemblée générale des Actionnaires du 25 mars 1872 a fixé le dividende de l'exercice 1871 à 16 francs par action. Les 11 francs pour solde seront payés à partir du 16 avril, avec une retenue de 30 centimes par action au porteur, pour l'impôt afférent au dividende semestre, savoir: A Lyon, au siège social, quai de l'Hôpital, 7; A Paris, au Crédit Lyonnais, boulevard des Capucins, 6; A Marseille, au Crédit Lyonnais, place de la Bourse, 1; A Valenciennes, au bureau de la direction, rue Brossard, 6; A Saint-Etienne, chez MM. Lombard Olier et Co.

J. TARNAVASSI

ATELIER DE BROCHAGE ET CARTONNAGE. 6, rue Ferrandière, 6.

EAU BRÉSILIENNE

PRÉPARATION RAFFRAICHISANTE ET TONIQUE. Ramène les cheveux à leur couleur primitive en 5 jours. PLUS DE TEINTURES PLUS DE CHEVEUX BLANCS. FERDINAND. Dépôt général, rue Faubourg-Montmartre, 8, Paris. A Lyon, maison DESCOMBES, coiffeur-parfumeur, RUE DE LYON, 4. — Essai gratis. 1923

MAISON ÉLIAS HOWE

PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU 32, 33, 34, 36, 38. N'ACHETEZ PAS DE MACHINES SANS EXIGER LA MÉDAILLON AMÉRICAIN. COUDRE

AVIS AUX FAMILLES

Leçons de langue italienne. — Théâtres pratiqués: — leçons de diction, chant en langue italienne. — S'adresser au bureau du journal.

CAMPAGNE A LOUER

aux Charpennes. Route de Vaux, à six minutes du Parc, appartements, chemin réparés, meubles à son goût, salle de billard, salle d'omnibus, vaste clos. Omnibus à la porte. — S'y adresser.

LA CLOCHE

Journal politique et littéraire quotidien. Rédacteur en chef: Louis ULBACH. Ce journal a été fondé pour préparer la République; il est dévoué aujourd'hui à la consolider.

BOURSE DE PARIS — Jeudi 28 Mars (de midi 1/2 à 3 h.)

Table of stock market data for Paris, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various bonds.

BOURSE DE LYON — Vendredi 29 Mars (de 11 h. à 12 h. 1/2)

Table of stock market data for Lyon, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various bonds.

BOURSE DE LYON — Vendredi 29 Mars (de 11 h. à 12 h. 1/2)

Table of stock market data for Lyon, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various bonds.

BOURSE DE LYON — Vendredi 29 Mars (de 11 h. à 12 h. 1/2)

Table of stock market data for Lyon, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various bonds.

BULLETIN FINANCIER

La Bourse d'aujourd'hui est encore moins bonne que celle d'hier, car nous n'avons pas eu la satisfaction de voir une clôture dans les allures de celle d'hier. C'est donc décidément la faiblesse, tout à fait la faiblesse, qui peut pas se le dissimuler; ce n'est pas la situation de la place qui en est la cause, il faut donc que ce soient les inquiétudes que peut faire naître la situation ou nous tient la compétition des divers groupes de l'Assemblée nationale.